

Département du Bas-Rhin	Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté
Nombre de membres en exercice : 42	Séance du 12 décembre 2016
	Sous la Présidence de M. Fernand FEIG
	Présents : MMES KLEIN S., ERHOLD, ILTIS, DENNI, MARINHO, BEYER, GUILLIER, WEISS, KLEIN M., BUCHI, DUSCH, JACOB-RIEGERT, WAECHTER, MM. HERZOG, BUSCH, MUCKENSTURM, URBAN, VOGT, STREBLER, FEURER, OTT, BUCHER, KETTERING, JOCHUM, HAETTEL, HILT, DOHRMANN, WALTER, HECHT, REXER, CONTINO, KLEIN R., KLEIN P., JOST, WEISSGERBER, ISEL, LOUX, MEYER, WERNERT.
	Pouvoir : M. Jean-Marie BURT de Niederbronn-les-Bains a donné pouvoir à Mme Anné GUILLIER.
	Absents : MM. BURT et SCHAEFER
	Objet : URBANISME : APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ROTHBACH PORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-57 ;

Vu la délibération du 17 mai 2011, par laquelle le Conseil municipal de la commune de Rothbach a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU ;

Vu le débat effectué le 15 janvier 2013 au sein du Conseil municipal de Rothbach sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Rothbach du 23 juin 2015 arrêtant le projet de PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2015 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Rothbach en date du 24 novembre 2015 donnant son accord à la poursuite de la procédure de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2015 décidant la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en PLU engagée par la commune de Rothbach ;

Il est certifié que la présente délibération et son annexe :
- ont fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes
à l'emplacement habituel du 20 janvier 2017 au 19 février 2017,
- ont été publiés au Recueil des Actes Administratifs le 20 janvier 2017.

Le Président
Fernand FEIG



- Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 juin au 22 juillet 2015 ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Rothbach en date du 29 novembre 2016 émettant un avis favorable à l'approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;
- Vu** la note de synthèse ;
- Vu** les avis des services consultés et les observations émises pendant l'enquête publique ;
- Vu** le document récapitulatif des ajustements apportés au projet de PLU arrêté en vue de son approbation ;
- Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 5 décembre 2016 ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme issu de la révision du Plan d'Occupation des Sols, tel qu'il est annexé à la présente délibération. Le document de synthèse des ajustements apportés au projet de PLU arrêté est également joint à la présente délibération.

dit que, conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et en mairie de Rothbach pendant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le Département désigné ci-après : Les Dernières Nouvelles d'Alsace,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

dit que le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et à la mairie de Rothbach aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

Pour extrait conforme
Le Président,
Fernand FEIG

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 20 janvier 2017
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 20 janvier 2017

